

L'INFOMUNICIPAL

BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE DE MARIEVILLE

VOLUME 22 | NUMÉRO 3
AOÛT 2025



CONCOURS

5 Du jardin dans ma ville
VOTEZ EN GRAND NOMBRE!

7 Élections municipales
VOTRE GUIDE PRATIQUE

11 Bon voisinage
DES GESTES QUI COMPTENT

NOUVEAU!

Cahier du
patrimoine

pages centrales à conserver!



HEURES D'OUVERTURE DES SERVICES

administratifs

Lundi au jeudi 8 h à 12 h
13 h à 16 h 30
Vendredi 8 h à 12 h

Jours fériés

Les bureaux de la Ville seront fermés à l'occasion de la fête du Travail, le lundi 1^{er} septembre, et à l'occasion de l'Action de grâce, le lundi 13 octobre.



Abris d'autos TEMPORAIRES

Les abris d'autos temporaires sont autorisés du 1^{er} octobre au 30 avril. Des conditions s'appliquent.

Pour plus d'information, consultez le site Web ou communiquez avec nous.

Service de l'urbanisme et de l'environnement

450 460-4444, poste 291
urbanisme@ville.marieville.qc.ca

BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE DE MARIEVILLE

L'INFOMUNICIPAL

L'InfoMunicipal est publié par la Ville de Marieville et distribué dans tous les foyers marievillois par Postes Canada.

Dans cette publication, lorsque le générique masculin est utilisé seul, il l'est uniquement dans le but d'alléger le texte, sans aucune intention discriminatoire.

Conception graphique : Studio Vertpomme

Crédit photo : AdobeStock, iStockPhoto, Ville de Marieville et Véronique Moisan (couverture)

Impression : Imprimerie Maska, division du Groupe Domco

Dépôt légal :
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Hôtel de ville
682, rue Saint-Charles
Marieville (Québec) J3M 1P9

450 460-4444
marieville.ca
communications@ville.marieville.qc.ca

Service de la trésorerie

Dernier versement des taxes municipales

Les comptes dont le montant total dû est supérieur à 300 \$ peuvent être acquittés en quatre versements, dont le dernier est dû le jeudi 25 septembre. Pour en savoir plus, consultez le marieville.ca/taxes.

Avis aux propriétaires d'un logement bigénérationnel

Vous devez remplir le formulaire *Déclaration de l'occupant bigénérationnel* (disponible sur le site Web de la Ville) et le retourner au Service de la trésorerie entre le 1^{er} et 30 septembre 2025.

Compensation pour la collecte des matières résiduelles et recyclables

La demande de remboursement doit être transmise au Service de la trésorerie accompagnée des pièces justificatives, entre le 1^{er} et le 30 septembre 2025.

Pour plus d'information sur les documents à inclure dans votre demande, consultez le site Web.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

450 460-4444

Vincent Després, maire poste 250
David Jourdain, district 1 poste 251
Geneviève Létourneau, district 2 poste 252
Marc-André Sévigny, district 3 poste 253
Martin Paquette, district 4 poste 254
Louis Bienvenu, district 5 poste 255
Véronique Côté, district 6 poste 256

Renseignements UTILES

| | |
|--|---|
| Hôtel de ville 450 460-4444 | Sûreté du Québec 310-4141 |
| Pour toute plainte ou requête, consultez le marieville.ca/requetes . | ou 450 460-4429 et *4141 pour cellulaire |
| Urgence 9-1-1 | Ligne Échec au crime 1 800 711-1800 |
| | SPCA Roussillon 450 638-9698 |

PLUS qu'un lieu
de résidence,
un milieu de vie!



UN AUTOMNE SOUS LE SIGNE DE L'ENGAGEMENT

Alors que l'été tire doucement à sa fin, l'automne s'annonce riche en mouvements pour notre communauté. Entre la rentrée scolaire, les nombreuses activités culturelles prévues et les élections municipales du 2 novembre, les occasions ne manqueront pas de s'impliquer, de se rassembler... et de faire entendre sa voix.

Je souhaite d'abord une excellente rentrée à tous les élèves, aux familles et au personnel scolaire. La rentrée est un moment porteur, qui invite à repartir sur de bonnes bases. À tous les conducteurs, je rappelle l'importance de redoubler de vigilance aux abords des écoles pour assurer la sécurité des enfants.

Sur le terrain, plusieurs projets structurants franchissent d'importantes étapes. Les travaux de construction de la bibliothèque et du centre communautaire avancent rondement, tout comme ceux de la station de pompage des Cèdres, essentiels à la mise à niveau de notre réseau. Parallèlement, nous poursuivons activement nos démarches pour obtenir des subventions, afin de continuer à maintenir et développer nos infrastructures de manière responsable et durable.

Cet automne, vous serez aussi appelés à choisir les personnes qui vous représenteront à la table du conseil pour les quatre prochaines années. C'est un moment démocratique fondamental, qui mérite toute votre attention. Que vous soyez électeur, électrice ou que vous envisagiez de poser votre candidature, je vous invite à consulter les informations pratiques aux pages 7 à 10 de cette publication pour bien comprendre le processus.

En tant que maire, j'ai le privilège de travailler aux côtés de collègues engagés, d'une équipe municipale compétente et d'une population



mobilisée pour faire avancer notre ville. Cette dynamique me rend fier de Marieville et m'inspire à poursuivre nos efforts collectifs pour bâtir une ville toujours plus vivante, inclusive et à échelle humaine.

En terminant, j'en profite pour souhaiter la bienvenue à toutes les personnes qui ont choisi de s'établir à Marieville récemment — j'espère que vous vous y sentirez vite chez vous ! À toutes et à tous, je lance une invitation : soyons une communauté accueillante, curieuse et bienveillante envers les personnes et les familles qui se joignent à nous.

Vincent Després, maire



Prochaines
séances
du **CONSEIL
MUNICIPAL**

Assistez aux prochaines séances ordinaires du conseil municipal les **16 septembre, 1^{er} octobre et 18 novembre à 19h30.**

Les séances ont lieu à la salle du conseil située au 2^e étage de l'hôtel de Ville (682, rue Saint-Charles) et sont également diffusées en direct sur la page Facebook de la Ville.

Pour en savoir plus, consultez le site Web au marieville.ca/seances.



VOUS ÊTES NOUVELLEMENT ARRIVÉ à Marieville?

Soyez les bienvenus chez vous !

Nous sommes heureux de vous accueillir à Marieville, une ville chaleureuse et conviviale qui place la famille, l'environnement, la croissance économique et le développement culturel au cœur de ses préoccupations.

Venez nous rencontrer au Bureau d'accueil citoyen situé à l'hôtel de ville (682, rue Saint-Charles), où nous vous remettrons une trousse d'information ainsi qu'un petit cadeau de bienvenue. Si vous souhaitez plutôt récupérer votre trousse à la bibliothèque commémorative Desautels, qui est ouverte en soirée et les fins de semaine, contactez-nous d'abord au 450 460-4444, poste 245.



UNE PRATIQUE INTERDITE ET NOCIVE

La Ville souhaite rappeler à la population que les **dépôts sauvages de déchets** sont **strictement interdits** sur l'ensemble du territoire.

Un dépôt sauvage, c'est le fait de jeter ou abandonner des déchets — sacs d'ordures, meubles, matériaux de construction, résidus verts ou encombrants — **dans un lieu public ou privé non autorisé**, comme un boisé, un fossé, une bordure de route ou un terrain vague.

Pourquoi est-ce un problème ?

- Ces dépôts **polluent l'environnement**, affectent la faune et dégradent les paysages.
- Ils posent des **risques pour la santé** publique (odeurs, rongeurs, etc.).
- Ils engendrent des **coûts importants** pour les municipalités et, ultimement, pour les citoyen(ne)s.
- Ils sont **passibles d'amendes** allant jusqu'à 4 000 \$; pensez-y bien avant de faire un autre dépôt sauvage !

Des solutions simples existent !

- Utilisez les services réguliers de collecte des ordures, de la récupération et des résidus alimentaires.
- Apportez vos rebuts encombrants et vos matériaux en vrac à l'**écocentre**.
- Disposez de vos matières encombrantes en vous inscrivant à la collecte prévue à cet effet sur le site Web de la MRC de Rouville : mrcrouville.qc.ca.

Soyons tous responsables !

Un geste aussi simple que disposer de ses déchets correctement contribue à **préserver la propreté, la sécurité et la beauté de notre milieu de vie**.

Si vous êtes témoin d'un dépôt illégal, **SIGNELEZ-LE** rapidement en composant le 9-1-1.



MARIEVILLE
PARTICIPE
AU



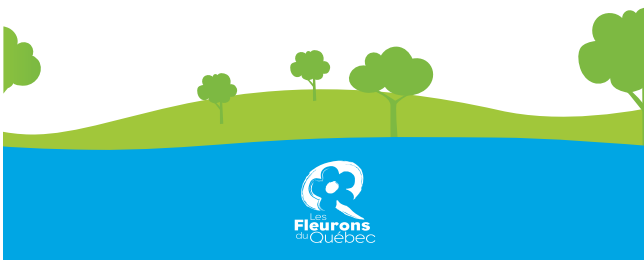
– VOTEZ!

La Ville est fière de participer au concours organisé par Les Fleurons du Québec et Du jardin dans ma vie avec son projet « Les mailles nourricières » qui mise sur un aménagement verdoyant et rassembleur, axé sur la biodiversité, les plantes potagères et le développement durable.

Votez en ligne d'ici le 2 septembre à 17 h :
dujardindansmavie.com/fleurons-liste
Un vote par jour par adresse IP est permis.
Aucun achat requis!



Et si nous gagnons ? Un projet d'aménagement de 15 000 \$ sera réalisé à Marieville en 2026 !
Votre vote compte : il représente 20 % de l'évaluation finale.



SAMEDI MICROPUCE À LA SPCA ROUSSILLON



Faites micropuce votre **chat** ou **chien** le samedi, entre **10 h et 14 h**, au coût de **25 \$ (+ taxes)** pour les propriétaires d'animaux qui résident à Marieville.

Inscription en ligne obligatoire — rapide et facile!
spcaroussillon.com/micropuce

Choisissez une plage horaire, remplissez le formulaire et payez en ligne.

Recevez une confirmation de votre inscription par courriel.
SPCA Roussillon | 450 638-9698 | info@spcaroussillon.com

Déneigement **PRIVÉ**

Afin de mieux encadrer le travail des entrepreneurs en déneigement offrant leurs services sur le territoire, la Ville exige qu'ils se procurent un permis et des vignettes pour leurs véhicules les engageant à respecter les règles existantes en matière de disposition de la neige.

Vous êtes un entrepreneur en déneigement ?

Vous devez remplir le formulaire de demande de permis, disponible sur le site Web, au plus tard le 1^{er} novembre de chaque année. Les frais annuels d'enregistrement sont de 100 \$ par entreprise, incluant le premier véhicule, et de 20 \$ pour chaque véhicule supplémentaire.

Vous souhaitez retenir les services d'un déneigeur privé ?

Assurez-vous que l'entrepreneur est autorisé par la Ville en consultant la liste sur le site Web ou en communiquant avec nous.

Pour plus d'information, rendez-vous au marieville.ca/deneigement ou communiquez avec le Service des travaux publics au 450 460-4444, poste 284 ou à tp@ville.marieville.qc.ca.



OBJECTIF : sécurité sur le chemin de l'école

À l'approche de la rentrée, il est essentiel de préparer les enfants à un retour à l'école en toute sécurité. Les parents sont invités à revoir certaines consignes importantes avec leur enfant, en fonction de son mode de déplacement.

Votre enfant marche ou utilise son vélo pour aller à l'école ?

- Assurez-vous qu'il maîtrise bien les règles de sécurité en milieu urbain.
- Déterminez ensemble un itinéraire sûr et stable qu'il empruntera chaque jour, et repérez à l'avance des lieux fiables où il pourra obtenir de l'aide en cas de besoin.
- Encouragez-le à faire le trajet en compagnie d'un camarade lorsque possible.

Votre enfant prend l'autobus scolaire ?

- Familiarisez-vous avec les détails du service de transport : le numéro de l'autobus, le trajet, ainsi que les coordonnées de la compagnie.
- Discutez des comportements sécuritaires à adopter à bord et aux abords de l'autobus.

La Ville rappelle également aux conducteurs qu'ils jouent un rôle crucial dans la sécurité des élèves.

- Respectez la limite de vitesse de 30 km/h dans les zones scolaires.
- Suivez scrupuleusement les indications aux débarcadères.
- Soyez attentifs aux feux clignotants et aux panneaux d'arrêt des autobus scolaires.
- Obéissez aux consignes des brigadiers scolaires, dont la mission est d'assurer la sécurité des enfants.

Sources : CAA-Québec et Protecteur du citoyen



Samedi et dimanche, 13-14 septembre, les ventes-débarras seront autorisées sans permis sur le territoire de Marieville, sur les terrains privés seulement. En cas de pluie, les ventes pourront être tenues la fin de semaine suivante.

Carte des vendeurs

Vous organisez une vente-débarras ? Faites-nous connaître votre adresse afin qu'elle soit ajoutée à la carte des vendeurs.

Pour en savoir plus à propos de la réglementation entourant la tenue de ventes-débarras, consultez le site Web.



Élections municipales générales

DU 2 NOVEMBRE 2025

Les élections générales municipales se tiennent à date fixe, le premier dimanche de novembre, tous les quatre ans. Les prochaines élections générales sont donc prévues en 2025, le 2 novembre. Des milliers de Québécoises et de Québécois se lanceront dans la course. Pourquoi pas vous?

Le conseil municipal de la Ville de Marieville se compose de six conseillers(-ères) et un(e) maire(-esse) élu(e)s pour représenter la population et prendre des décisions sur les orientations et les priorités d'actions de la Ville. La Loi sur les cités et villes (LCV) et plusieurs autres lois précisent les responsabilités du conseil municipal dans les domaines de sa compétence, selon le cas, et encadrent son fonctionnement.

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

Comme le prévoit la loi, le mandat de quatre ans du conseil municipal de la Ville de Marieville prendra fin à l'automne 2025.

En ma qualité de greffière, il est de ma responsabilité d'assumer la présidence de cette élection générale et de veiller à son bon déroulement. Je vous invite à prendre connaissance de l'information ci-après. Par ailleurs, la secrétaire d'élection, Isabelle Laurin, OMA, et moi-même demeurons disponibles pour répondre à vos questions.

Suivez le processus électoral!
marieville.ca/elections



Présidente d'élection

Mélanie Calgaro, greffière
Hôtel de ville • 682, rue Saint-Charles
450 460-4444, poste 230
m.calgaro@ville.marieville.qc.ca



VOUS SOUHAITEZ VOUS PORTER CANDIDAT(E) AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES ?

Pour poser votre candidature, vous devez avoir le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale de la municipalité, sans toutefois devoir y figurer au moment du dépôt de votre candidature.

Vous devez donc respecter les critères suivants :

- Avoir 18 ans ou plus le jour du scrutin ;
- Avoir la citoyenneté canadienne ;
- Ne pas avoir perdu vos droits électoraux ;

et

- Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins 6 mois, au Québec ;

ou

- Être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 45 jours le jour du scrutin.

Il existe certains motifs d'inéligibilité qui sont cependant prévus par la loi ; la présidente d'élection peut vous en informer.

La personne éligible qui désire déposer sa candidature au poste de maire(-esse) ou à un poste de conseillers(-ères) doit produire une déclaration de candidature au bureau de la présidente d'élection à l'hôtel de ville de Marieville en prenant, préférablement rendez-vous **entre le 19 septembre et le 3 octobre**, durant les heures normales d'ouverture des bureaux, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h. Notez qu'à la date limite le 3 octobre, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 sans interruption. **Aucun délai supplémentaire ne sera accordé, et ce, même pour une demande incomplète.**

Le formulaire de déclaration de candidature est disponible au bureau de la présidente d'élection ainsi que sur le site Web de la Ville.

FUTURS CANDIDATS : AUTORISATION REQUISE AVANT TOUTE DÉPENSE ÉLECTORALE

Vous souhaitez vous porter candidat(e) aux élections municipales, mais vous envisagez de faire des dépenses ou de solliciter des contributions avant la période officielle de dépôt (du 19 septembre au 3 octobre 2025) ? Une autorisation préalable est obligatoire, même si vous utilisez uniquement vos propres ressources.

Pour l'obtenir, vous devez remplir un formulaire disponible au bureau de la présidente d'élection. Ce formulaire doit être accompagné d'un certain nombre de signatures d'appui (distinctes de celles requises pour la déclaration de candidature officielle). Un rendez-vous est nécessaire pour déposer le tout.

Informez-vous dès maintenant auprès de la secrétaire d'élection, Isabelle Laurin, OMA :

☎ 450 460-4444, poste 220 | ✉ i.laurin@ville.marieville.qc.ca

À noter : les **partis politiques** doivent plutôt s'adresser au **Directeur général des élections du Québec**.

Pour en savoir plus : electionsquebec.qc.ca



Chaque jour, par nos gestes et décisions, nous écrivons notre histoire.

Cahier du patrimoine



VOL. 1 | N° 1 | AOÛT 2025



Le Cahier du patrimoine fait son entrée dans l'InfoMunicipal !

Présenté par la Société d'histoire de la Seigneurie de Monnoir, en collaboration avec la Ville de Marieville, ce cahier propose un regard périodique sur notre riche patrimoine local et régional. Découvrez, à chaque parution, des histoires, des portraits et des souvenirs qui nous rattachent à nos racines et qui font vibrer notre identité collective.

Fondation de la Société d'histoire



La Société d'histoire de la Seigneurie de Monnoir (SHSM) est née en 1982, grâce à la vision commune de M. Yves G. Vincent, alors greffier de la Ville, et de Mme Pierrette Brière, directrice de la Chambre de commerce. Sous le parrainage de cette dernière, la Société a été officiellement incorporée afin de couvrir le territoire historique de la seigneurie de Monnoir, qui regroupe aujourd'hui les municipalités de Marieville, Sainte-Angèle-de-Monnoir, Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville.

La SHSM s'est donnée pour mission de protéger, conserver et mettre en valeur le patrimoine historique et culturel légué par nos ancêtres. Comme le souligne si bien l'organisme : « Le patrimoine d'une collectivité, c'est tout ce que l'on ne peut se permettre de perdre sans perdre une partie de soi-même. » (Rues Principales, 2016)



Yves G. Vincent



Pierrette Brière

Depuis plus de 40 ans, la SHSM rassemble des passionnés d'histoire, de généalogie et de patrimoine, qu'elle invite à contribuer à l'identification, à la recherche, à la diffusion et à la préservation de notre mémoire collective.



L'emblème de la Société d'histoire



Les arceaux symbolisent les quatre paroisses desservies par la Société d'histoire : Marieville (lieu de fondation de la Société en 1982), Sainte-Angèle-de-Monnoir, Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville.

Le pictogramme du centre représente, quant à lui, le mont Saint-Grégoire et les monts Rougemont et Saint-Hilaire, voisins de la seigneurie de Monnoir.

Des bénévoles dédiés

Derrière la mission de la SHSM se trouvent des bénévoles passionnés et dévoués, véritables artisans de notre mémoire vivante. Leur travail exceptionnel permet de conserver et de transmettre des pans entiers de notre histoire municipale, souvent avec des ressources très modestes.

Ces bénévoles accomplissent une multitude de tâches : recherche historique, archivage, transcription de documents anciens, traitement numérique de photos et de plaques de verre, soutien aux chercheurs, organisation d'expositions et de conférences, réalisation de projets de généalogie... Leur expertise est précieuse et leur engagement, admirable.

Parmi les récentes réalisations, mentionnons le réaménagement du local en 2024 pour mieux accueillir le public et faciliter la recherche et le traitement du Fonds Viens (photos).

Des projets sont également en développement, dont une exposition sur l'histoire de l'agriculture, la numérisation des archives, le relevé photographique du cimetière catholique de Marieville, trésor inestimable pour les généalogistes ainsi que la transcription de l'histoire des paroisses de Sainte-Angèle et Saint-Nom-de-Marie par l'abbé Isidore Desnoyers. De plus, diverses activités inter-générationnelles, permettant aux plus jeunes de découvrir la généalogie et le passé de leur milieu de vie, complètent l'agenda bien rempli d'un organisme très actif dans la communauté.

Vous partagez leur passion ? Devenez membre ou bénévole ! Pour une contribution annuelle de seulement 20 \$, vous pouvez soutenir cette mission essentielle et, qui sait, y découvrir un nouveau loisir captivant. Les bénévoles actuels seront heureux de vous accueillir et de vous accompagner dans vos propres recherches.



Conseil d'administration de la SHSM de gauche à droite :
Assises : Micheline Roux, Suzanne Desfossés | 1^{re} rangée : Marie-Claire Martin, Lisette Couture, Pierrette Brière
2^e rangée : Jasmin Houle, Guy Desautels, Gilbert Lefort

La Salle Rodolphe-Fournier : un lieu à découvrir !

Située au 1800, rue du Pont, la SHSM offre un accès privilégié à une richesse documentaire unique. Son local regorge de documents d'archives, de cartes, de plans cadastraux anciens, de photos historiques et d'objets divers, témoins précieux de notre passé.

La section généalogique permet aux chercheurs de plonger dans l'histoire des familles. Que ce soit grâce aux bases de données informatiques ou aux nombreux documents papier, les visiteurs bénéficient de ressources variées et d'un accompagnement personnalisé offert par des bénévoles expérimentés.

Les services comprennent :

- la recherche généalogique sur mesure (forfaits adaptés) ;
- l'accompagnement pour réaliser votre arbre familial ;
- la consultation de plans cadastraux anciens (ex. 1878-1882) ;
- l'accès à des collections uniques de photos, documents et archives numérisées.

La SHSM est aussi en constante quête de nouveaux documents ou objets pour enrichir ses collections. Si vous détenez des photos, archives ou souvenirs familiaux, vos dons sont les bienvenus afin de continuer à reconstituer l'histoire de notre communauté.



Des activités qui font rayonner notre histoire

En plus de ses activités de recherche et de conservation, la SHSM est très active sur le terrain pour faire vivre et rayonner le patrimoine local.



La SHSM participe à divers projets en collaboration avec la Ville de Marieville et la MRC de Rouville :

- panneaux d'interprétation des lieux historiques du circuit patrimonial ;
- réalisation des calendriers patrimoniaux de 2017 à 2024 ;
- expositions et activités lors des Journées de la culture, dont celle sur l'histoire de la rue du Pont (2024) ;
- propositions de toponymes ;
- collaboration aux projets de la Fédération Histoire Québec (FHQ).

Les conférences offertes dans divers milieux (loisirs, FADOQ, Jardins du Couvent) permettent à la population de découvrir différents aspects de l'histoire locale. La publication des chroniques « Histoire de Monnoir » sur leur site et leur page Facebook contribue à rejoindre un public varié.

Prochain rendez-vous lors des Journées de la culture

Le 28 septembre, la SHSM présentera l'exposition **125 ans de l'Union musicale de Marieville**. Photos, instruments, partitions et quiz attendent petits et grands pour célébrer ce pan unique de notre patrimoine musical !

Pour en savoir plus, consultez les pages centrales du programme d'activités d'automne.



La Société d'histoire de la Seigneurie de Monnoir (SHSM)

Depuis 1982, la SHSM rassemble les passionnés d'histoire, de patrimoine et de généalogie. Elle œuvre à préserver et mettre en valeur l'héritage local, en plus de favoriser la recherche et la diffusion du savoir historique.



- 📍 1800, rue du Pont | 450 460-6767
shsm82info@gmail.com
societehistoireseigneuriemonnoir.com
- 📅 Ouvert les jeudis de 13 h 30 à 16 h 30
ou sur rendez-vous
- 💰 Faites une différence en devenant membre !
Cotisation annuelle : 20 \$ (personne),
30 \$ (couple), 5 \$ (étudiant)
- 📷 Vous avez des photos ou documents
à partager ? Contactez-nous !

ASSUREZ-VOUS D'EXERCER VOTRE DROIT DE VOTE !

Pour voter, vous devez avoir la qualité d'électeur, soit remplir les conditions suivantes :

- être une personne physique âgée de 18 ans ou plus le jour du scrutin ;
- avoir la citoyenneté canadienne ;
- être domicilié à Marieville et, depuis au moins 6 mois, résider au Québec ;
- ne pas s'être fait retirer le droit de vote par un jugement établissant une tutelle ;
- ne pas avoir été déclaré coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse ;
- être inscrit sur la liste électorale.



Votre domicile n'est pas situé à Marieville ?

Même si vous n'habitez pas à Marieville, vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise sur le territoire de la ville, et ce, avant le 18 septembre 2025.

Pour avoir le droit de voter, vous devez respecter les mêmes conditions qu'un électeur domicilié (voir ci-dessus) et remplir une **demande d'inscription à la liste électorale municipale**. Pour ce faire, vous devrez transmettre les formulaires requis que vous retrouverez sur le site Web **avant le 28 septembre 2025**.

AVIS D'INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE ET COMMISSION DE RÉVISION

Pour exercer votre droit de vote, vous devez être inscrite ou inscrit sur la liste électorale à l'adresse de votre domicile. Il est essentiel que les renseignements vous concernant soient exacts.

Au cours du mois d'octobre, vous recevrez par la poste un avis d'inscription envoyé par la présidente d'élection. Ce document vous permettra de vérifier votre inscription et, au besoin, de demander une correction.

N'oubliez pas : vous devez absolument être bien inscrit pour pouvoir voter. Aucune inscription ni aucun changement d'adresse ne pourront être faits le jour du scrutin. Ne tardez pas !

Vous n'êtes pas inscrit ?

Si votre nom ne figure pas sur la liste électorale et que vous possédez la qualité d'électeur, vous devrez alors vous présenter devant la **Commission de révision** pour vous inscrire ou pour corriger votre inscription. Vous devrez présenter deux pièces d'identité. La première doit indiquer votre nom et votre date de naissance (par exemple : acte de naissance, carte d'assurance maladie ou passeport), la seconde doit comporter votre nom et votre adresse (par exemple : permis de conduire, carte étudiante, compte de téléphone ou d'électricité).

La Commission de révision siègera au 672, rue Saint-Joseph (caserne de pompiers) aux dates et heures suivantes :

- le mardi 14 octobre, de 16 h à 20 h ;
- le jeudi 16 octobre, de 8 h à 13 h.



VOTE ITINÉRANT

Un bureau de vote itinérant se tiendra le lundi 27 octobre. Le bureau de vote itinérant permet aux électeurs de voter dans leur ressource d'hébergement. Sur le territoire de la Ville de Marieville, quatre centres sont reconnus et peuvent bénéficier du vote itinérant :

- la résidence Au Bonheur de Marieville ;
- la Villa Marieville ;
- les Jardins du Couvent ;
- le CHSLD Sainte-Croix.

La présidente d'élection contactera les responsables des ressources d'hébergement pour les informer de l'élection et solliciter leur collaboration. Elle leur fera parvenir la documentation nécessaire afin que les résidents admissibles puissent s'inscrire au vote itinérant. En plus de se déplacer auprès des électeurs dans leur chambre ou leur appartement, un bureau de vote itinérant pourrait aussi être installé dans une aire commune.

NOUVEAUTÉ 2025 VOTE À DOMICILE POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Si vous êtes à mobilité réduite ou dans l'impossibilité de vous déplacer pour des raisons de santé, vous pouvez faire une demande pour voter à votre domicile. Si vous êtes admissible, des membres du personnel électoral se rendront chez vous à une date et à une heure convenues avec la présidente d'élection.

Votre proche aidant(e) pourra également voter lors de cette visite, à condition qu'il ou elle soit inscrit(e) dans la même section de vote que vous.

Pour en savoir plus ou pour faire une demande, communiquez avec la présidente d'élection.



JOUR DU SCRUTIN ET JOUR DE VOTE PAR ANTICIPATION

Le scrutin se tiendra le dimanche 2 novembre de 10h à 20h et le vote par anticipation aura lieu le dimanche 26 octobre de 12h à 20h.

Les bureaux de vote pour ces deux journées sont situés à l'école secondaire Monseigneur-Euclide-Théberge au 677, rue Desjardins.

Pour pouvoir exercer votre droit de vote, vous devrez vous identifier en présentant l'un des documents suivants :

- votre carte d'assurance maladie ;
- votre permis de conduire ;
- votre passeport canadien ;
- votre certificat de statut d'Indien ;
- votre carte d'identité des Forces canadiennes.

Besoin d'assistance pour voter ?

Le personnel du bureau de vote est là pour vous accompagner et vous offrir le soutien nécessaire. Voici quelques mesures prévues pour faciliter votre expérience de vote :

- Si vous êtes dans l'impossibilité de marquer votre bulletin de vote, vous pouvez obtenir de l'aide sur place ;
- Les personnes ayant une déficience visuelle peuvent voter de façon autonome à l'aide d'un gabarit. Elles seront informées de l'ordre des noms sur le bulletin de vote ;
- Les personnes sourdes ou malentendantes peuvent être accompagnées d'un interprète de leur choix.

Par ailleurs, l'école secondaire Mgr-Euclide-Théberge est accessible aux personnes à mobilité réduite.

ANNONCE DES RÉSULTATS

Les résultats seront dévoilés par la présidente d'élection le dimanche 2 novembre à l'école secondaire Mgr-Euclide-Théberge (677, rue Desjardins). Le public y sera admis à compter de 20h30. Les résultats seront ensuite publiés sur le site Web ainsi que sur la page Facebook de la Ville.

CONFLIT ENTRE VOISINS ?

La Ville ne peut intervenir.
Parlez-vous, écoutez-vous !

marieville.ca/bon-voisinage



VIVRE EN HARMONIE À MARIEVILLE : LE GUIDE DU BON VOISINAGE

À Marieville, la qualité de vie repose sur le respect, la tolérance et la communication entre voisins. Un bon voisinage favorise un environnement paisible et agréable pour tous. La Ville souhaite vous rappeler qu'elle ne peut intervenir en cas de conflit, mais vous trouverez ici quelques conseils pour entretenir des relations harmonieuses avec votre entourage et quelques ressources à consulter en cas de besoin.

Comportements à privilégier

- **Respect et courtoisie** : Saluer vos voisins, utiliser un langage approprié et faire preuve de politesse dans vos interactions.
- **Tolérance** : Accepter les petits désagréments normaux de la vie en communauté, comme les bruits occasionnels ou les activités familiales.
- **Communication** : En cas de problème, discuter calmement avec votre voisin pour trouver une solution à l'amiable.

Troubles de voisinage : que faire ?

Les troubles de voisinage peuvent inclure des bruits excessifs, des odeurs désagréables, des animaux perturbateurs ou des conflits liés aux espaces communs. Selon l'article 976 du Code civil du Québec, les voisins doivent accepter les inconvénients normaux du voisinage qui n'excèdent pas les limites de la tolérance.

Étapes à suivre en cas de conflit

- **Dialogue** : Parlez directement à votre voisin pour exprimer vos préoccupations.
- **Médiation** : Si le problème persiste, envisagez la médiation citoyenne, un service gratuit offert par des organismes comme Équijustice.
- **Mise en demeure** : Envoyez une lettre formelle demandant la résolution du problème dans un délai raisonnable.
- **Recours juridiques** : En dernier recours, vous pouvez vous adresser au Tribunal administratif du logement ou à la Cour des petites créances pour faire valoir vos droits.

Ressources utiles

- Pour des informations juridiques claires sur les troubles de voisinage
Éducaloi | www.educaloi.qc.ca
- Pour les démarches légales liées au logement
Tribunal administratif du logement | www.tal.gouv.qc.ca
- Pour la médiation citoyenne (service gratuit)
Équijustice | www.equijustice.ca
450 279-0119 ou mediationdurichelieu@equijustice.ca



146, chemin du Ruisseau-Barré • Marieville
 450 460-2825 | info@cabsm.org
 www.cabsm.org | CAB La Seigneurie de Monnoir



VENTE DE TOURTIÈRES



Des tourtières cuisinées par des bénévoles seront en vente à 10\$ chacune à compter du 10 novembre. Vous pouvez vous les procurer au CABSM ou à La Cabotine. Tous les bénéfices de la vente seront réinvestis pour les dépannages alimentaires. *Aucune réservation. Quantité limitée.*



PANIER DE NOËL

Du 3 au 28 novembre, prenez rendez-vous pour faire la demande d'un panier de Noël.



LA CABOTINE FRIPERIE DU CABSM

220, rue Ouellette • Marieville
 Lundi, mardi, mercredi et samedi de 9 h 30 à 17 h
 Jeudi et vendredi de 9 h 30 à 19 h

La Cabotine, le magasin de vêtements et d'articles usagés affilié au CABSM, a récemment été agrandi et rénové. Venez y dénicher des articles à bas prix ou y déposer vos dons!

Le vendredi 7 novembre se tiendra la grande vente au bénéfice de Centraide Richelieu-Yamaska.



Avec SécuriCAB les aînés peuvent désormais rester chez eux le plus longtemps possible dans des conditions optimales grâce à des appels automatisés. Les abonnés reçoivent ces appels à des heures prédéterminées, une fois par jour du lundi au vendredi. Si l'abonné ne répond pas, une alerte est lancée. Une vérification est systématiquement enclenchée par les responsables afin de vérifier si la personne est en détresse.

Un seul appel suffit pour s'y inscrire, au 450 460-2825.

**SERVICES
GRATUITS**

**ACTIONS
SOUTENUES
DANS LE PLAN
D'ACTION
MADA**

INTERVENANTE DE MILIEU

Le CABSM a embauché Isabelle Boutin, une intervenante de milieu qui agit pour accompagner les personnes de 65 ans et plus qui vivent de l'isolement ou qui utilisent peu les services disponibles. Son rôle consiste à être à l'écoute, faire des visites à domicile, favoriser l'autonomie et orienter vers les bonnes ressources.



marieville.ca

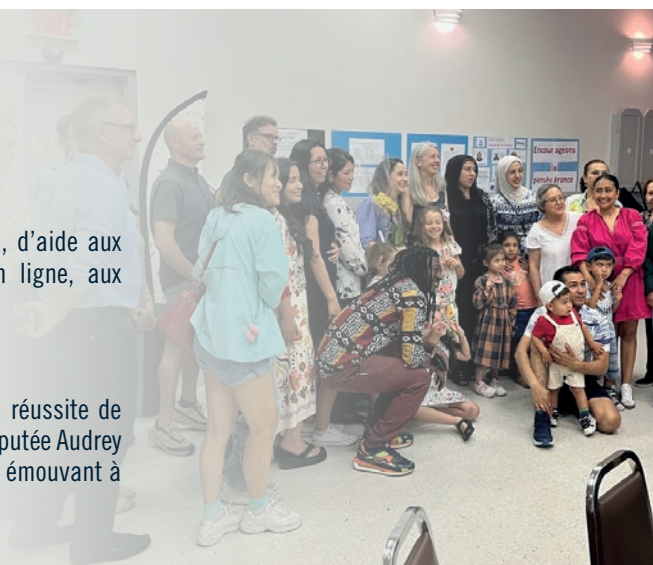
ÉDUC À TOUT

146, chemin du Ruisseau-Barré • Marieville
450 460-5433 | www.educ-a-tout.ca


ÉDUC À TOUT offre des services d'alphabétisation, de francisation, d'aide aux devoirs ainsi que des cours d'informatique, en présentiel ou en ligne, aux personnes de 15 ans et plus.

GALA

Le 3^e Gala annuel, reconnaissant les efforts, la persévérance et la réussite de 98 « finissants », s'est déroulé le 19 juin dernier, en présence de la députée Audrey Bogemans. Les élèves de la francisation ont rendu un hommage très émouvant à leur enseignante, Nathalie Cardin. Félicitations à tous !



Entraide maternelle DU RICHELIEU (EMRI)

1117, rue du Pont • Marieville | 514 817-0665
emri@live.ca | www.emri.info |  emri


HALTE-GARDERIE

Tu as besoin d'un répit? Tu as un rendez-vous? Tu souhaites permettre à ton enfant de socialiser avec des amis de son âge? La halte-garderie s'inspire d'un environnement sécurisant, familial et offre un encadrement idéal et éducatif aux enfants de 0 à 5 ans.

RELEVAILLES

Ce service de répit à domicile est offert aux familles avec enfants de 0 à 2 ans. Une assistante périnatale s'occupe de votre bébé pendant que vous prenez du temps pour vous. Un soutien bienveillant pour alléger votre quotidien et vivre votre parentalité sereinement !



146, chemin du Ruisseau-Barré • Marieville
438 521-9136
coordination@aliment-terre.org
www.aliment-terre.org
 alternative.aliment.terre

Alternative Aliment-Terre lutte contre l'insécurité et facilite l'accès à une nourriture saine, locale et abordable à travers des activités de glanage, d'aide aux champs, de valorisation des produits maraîchers déclassés et une tarification sociale pour les ménages en précarité financière.

CITROUILLES

Du 1^{er} au 6 novembre, l'organisme récupère vos citrouilles non taillées (sous l'abri du frigo Partage-Don ta bouffe!) Les citrouilles seront préparées et vendues à un prix solidaire, pour offrir le meilleur de la saison en formule prêt-à-cuisiner, toute l'année !





Déguisements Plus : UN TRÉSOR CACHÉ AU CŒUR DE LA MONTÉRÉGIE !

1159, rue du Pont • Marieville
450 379-9233

Sur la rue du Pont à Marieville se trouve un joyau unique en son genre : Déguisements Plus, le dernier organisme à but non lucratif de location de costumes dans la région – et le costumier officiel du Théâtre Labo 5. Avec plus de 7 500 costumes de qualité, pour tous les âges, toutes les époques et tous les personnages imaginables, ce lieu est un paradis pour les amateurs de théâtre, de fêtes costumées et de créativité.

Porté par une mission de consommation responsable, Déguisements Plus valorise le réemploi, l'économie circulaire et le savoir-faire local. Chaque costume est soigneusement lavé, entretenu et mis en location, contribuant à réduire le gaspillage tout en soulignant le talent des couturières de la région.






Pourquoi acheter quand on peut louer? Encouragez un organisme local, créatif et engagé qui fait rayonner Marieville – et qui n'attend que vous pour continuer à faire vivre la magie du costume !



Déjeuners familiaux DES CHEVALIERS DE COLOMB

245, rue Ouellette • Marieville
450 460-4861 | cdc-conseil-1671@videotron.ca

Les Chevaliers de Colomb de Marieville sont fiers de soutenir les organismes de Marieville et de la MRC de Rouville en organisant des déjeuners-bénéfices mensuels. Ces rendez-vous chaleureux sont une belle occasion de partager un bon repas tout en contribuant à des causes locales.

-  Salle des Chevaliers de Colomb
-  De 8 h à 12 h
-  Le dernier dimanche de chaque mois
-  Billets en vente auprès des membres des organismes participants ou à l'entrée
-  Toute la famille est la bienvenue !

PROCHAINS DÉJEUNERS :

- **28 septembre** : au profit du Corps de cadets 2917 de Rouville
- **26 octobre** : en soutien à la Clinique Pro Santé Marieville
- **30 novembre** : au bénéfice de la Maison des jeunes L'Adrén'Ado et de la Maison Charles-Bruneau – IGA Richelieu

Ensemble, faisons une différence autour d'un bon déjeuner !

Calendrier DES ACTIVITÉS

Automne 2025

SEPTEMBRE

Vendredi 12 L'Heure du conte en pyjama

Mercredi 17 Mini-conte en pyjama

Mardi 23 Club de lecture

Journées de la culture

- Ateliers d'initiation aux arts
- Rencontre littéraire avec Simon Paré-Poupart
- Foire du livre
- 125^e anniversaire de l'Union musicale de Marieville
- Spectacle de l'Harmonie de MET
- Costumes et accessoires

Vendredi 26
Samedi 27
Dimanche 28

OCTOBRE

Vendredi 10 L'Heure du conte en pyjama

Dimanche 12 Dimanche en musique
Isabeau Corriveau

Mercredi 15 Mini-conte en pyjama

Dimanche 19 La Grande Marche encouragée
par le Défi Pierre-Lavoie

Samedi 25 Parcourschanté d'Halloween

Mardi 28 Club de lecture

NOVEMBRE

Vendredi 7 L'Heure du conte en pyjama
Ludo Club

Dimanche 9 Dimanche en musique
Carine au micro

Dimanche 16 Imagine! L'avant-scène familiale
La jungle : une aventure en musique

Mercredi 19 Imagine! L'avant-scène familiale
Marie-Lune au Jardin de la Voie lactée
Mini-conte en pyjama

Mardi 25 Imagine! L'avant-scène familiale
Rico Cocorico



Fête estivale

SAMEDI 23 AOÛT

 Marieville

Parc
Édouard-Crevier



Activités familiales
DÈS 15 H



2 FRÈRES 20h



Allée gourmande



COTEAU ST-PAUL



Les Jus Naturels
Ben's



NAVETTE
GRATUITE

marieville.ca/fete-estivale